



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS



Direction départementale  
de la Cohésion sociale

## Information sur le dispositif « Emplois ANS »

En 2020, l'Agence Nationale du Sport continue de soutenir la professionnalisation du mouvement sportif.

Le soutien à la création d'emploi porte prioritairement sur le recrutement de personnes qualifiées titulaires d'un diplôme à finalité professionnelle inscrit au répertoire national de la certification professionnelle du sport. Les associations recruteront les candidats en Contrat à Durée Indéterminée et prioritairement à temps complet.

Les emplois en direction des territoires carencés seront priorisés (équipement ou siège social ou actions situés en QPV).

MISSIONS	TYPES DE POSTES
Structuration et coordination de projets de développement de la pratique fédérale en cohérence avec les déclinaisons territoriales des projets sportifs des fédérations	Agent de développement (prioritairement),
Réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive : publics cibles (féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affection de longue durée) et territoires carencés.	
Développement des APS accessibles aux personnes en situation de handicap.	Educateur(rice) sportif(ve) chargé de missions techniques, pédagogiques et/ou de développement.
Accompagnement des politiques d'accueil des scolaires	Educateur(rice) sportif(ve) exclusivement orienté vers le développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap au sein d'associations sportives valides
Renforcement des actions en matière de lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport	
Promotion du sport « santé » et du sport en entreprise	* A titre dérogatoire et exceptionnel les postes d'agents administratifs s'ils concourent au développement de la structure sportive

Le montant plafond de l'aide s'élève à **2 x 12 000 €**, soit 24 000 € sur la durée de la convention pour un ETP.

## Procédures

- 1°) Entretien préalable obligatoire avec la référente « Emploi ANS »,
- 2°) Après étude du dossier, formalisation de la demande sur votre « compte asso »

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

Nos bureaux sont actuellement fermés mais nous restons joignables aux coordonnées suivantes :

Référente « emploi ANS » Marie-Claude TRIPET ☎ 01.74.73.36.82 ✉ [marie-claude.tripet@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:marie-claude.tripet@seine-saint-denis.gouv.fr)  
Référente administrative Catherine CARON ☎ 01.74.73.36.71 ✉ [catherine.caron@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:catherine.caron@seine-saint-denis.gouv.fr)

Informations à nous transmettre par mel pour l'envoi des documents en indiquant : votre nom et n° de portable et les coordonnées de l'association (adresse – téléphone- mel - affiliation fédérale) ainsi que l'emploi envisagé.

**SIGNALER DÈS MAINTENANT VOTRE PROJET D'EMPLOI**